

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 04 Septembre 1975, la demande de classement d'une partie des voies et réseaux de la ZAC LUDRES SUD, dans la voirie communale, a été acceptée.

Une enquête administrative publique a été effectuée du 11 au 26 Octobre 1976 inclus et le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.

Il convient donc de prendre une décision définitive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- vu l'arrêté municipal du 18 Août 1976 portant ouverture de l'enquête administrative publique,

- vu l'absence d'observation au registre d'enquête et l'avis favorable de M. le Commissaire Enquêteur,

délibère et décide :

- les chaussées, trottoirs et réseaux de la ZAC de LUDRES SUD, comprenant :

. voirie secondaire - avenue de Génobois
rue du Bas de la Côte
rue d'Englincée
rue du Canal
rue du Bois de Grève
..... soit 3 640 ml

. voirie tertiaire - rue Debussy
rue Berlioz
rue Ravel
Rue François Rude
rue Rodin
..... soit 1 945 ml

. voirie de la SCI Beau Site - rue Jacques Callot
rue Claude le Lorrain
rue Joseph Cugnot
impasse Mathieu de Dombasle
Jules Drach
Germain Boffrand
Aimé Bexon
Henri Poincaré
..... soit 1 220 ml

sont classées définitivement dans la voirie communale.